

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2019 – 532 DU 27 NOVEMBRE 2019**

portant nomination du médecin-colonel **Ibrahim MAMA CISSE** en qualité de Directeur Départemental de la Santé du Borgou.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-426 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 novembre 2019,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Le médecin-colonel **Ibrahim MAMA CISSE** est nommé Directeur Départemental de la Santé du Borgou.

**Article 2**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2017-307 du 21 juin 2017, en ce qui concerne la direction départementale de la Santé du Borgou uniquement.

Il sera publié au Journal officiel.

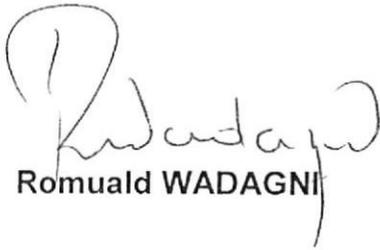
Fait à Cotonou, le 27 novembre 2019

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MS 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ;  
JORB 1.